

Intercom Bernay Terres de Normandie
Délibération n° ENV2017-06
Bureau communautaire du 21 décembre 2017

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

<p>BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 21 décembre 2017 -</p>
--

Délibération n° ENV2017-06

L'an deux mil dix-sept, le jeudi vingt et un décembre à 18 heures 00, les membres du Bureau de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis au siège de l'Intercom – 299 rue du Haut des Granges – 27300 BERNAY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le vendredi 15 décembre 2017.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur CHAUVIN Pierre, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Madame VAGNER Marie-Lyne

Absents excusés : Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur SCRIBOT Frédéric

Objet :

Marché de services en vue de réaliser une mission de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire visant à favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens

EXPOSÉ DES MOTIFS

Fin 2015, l'Intercom Risle et Charentonne (aujourd'hui fusionnée au sein de l'Intercom Bernay Terres de Normandie) et la Communauté de Communes du Pays de Conches ont répondu à un appel à candidature du Département de l'Eure visant à accompagner 2 Collectivités rurales pour devenir TEPOS (territoire à énergie positive) en 2050 ; et ont été retenues. Ainsi, depuis janvier 2016, le Département de l'Eure, l'ALEC 27 et chacune des 2 Communautés de Communes, travaillent ensemble afin de donner à leur territoire toutes les chances de réussir leur entrée dans la transition énergétique.

La réalisation au cours du 1^{er} semestre 2016 d'un diagnostic des territoires, puis d'une concertation avec tous les acteurs locaux à l'automne 2016, ont permis de travailler à la définition d'objectifs et à

l'élaboration d'un plan d'actions 2017 – 2020, qui a été approuvé par le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie le 28 septembre 2017.

Afin de donner un élan supplémentaire à leur démarche TEPOS, l'Intercom Risle et Charentonne et la Communauté de Communes du Pays de Conches, ont déposé une candidature conjointe à l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Le 6 décembre 2016, la convention signée par Madame la Ministre, Ségolène ROYAL, engageait les deux territoires à mettre en œuvre 12 projets structurants. Parmi ces projets, la convention prévoit une mission de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire visant à favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables (EnR) sur les 2 territoires; objet de la présente consultation.

La Maitrise d'ouvrage est assurée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Toutefois, par convention, la Communauté de Communes du Pays de Conches est le partenaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la réalisation de cette étude et sera décisionnaire de la même façon que l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Ainsi pour réaliser la mission de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire visant à favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens, un marché public a été souscrit sous l'empire des articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

A l'issue de la procédure d'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse a été déterminée comme suit :

Société ESPELIA
Dont le siège social est sis 8 rue Taitbout
75009 PARIS

Pour un montant global de 55 537,60 euros HT se décomposant ainsi :

- Mission de mobilisation et d'accompagnement pour un montant de 48 962,60 euros HT dont 27 543,80 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Etude de préfiguration en vue de la création d'une structure juridique dédiée pour un montant de 6 575,00 euros HT dont 3 287,50 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2122-22 et L5211-1 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu la délibération AG2015-03 du 13 janvier 2017 et notamment son article 2.3.4;

Vu la convention d'appui financier « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » signée par Madame ROYAL, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la Mer le 6 décembre 2016 ;

Vu la signature de la convention TEPCV par Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et autorisée par la délibération AG2017-03 du Conseil Communautaire du 13 janvier 2017 attribuant des délégations au Président et au Bureau ;

Vu la délibération ENV2017-01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant les objectifs TEPOS (territoire à énergie positive) et le plan d'actions 2017-2020 intégrant toutes les actions de la conventions TEPCV ;

Considérant que la présente délibération a pour objet l'attribution du marché de services en vue de réaliser une mission de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire visant à favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelables participatifs et citoyens, correspondant à l'action 5 de la convention TEPCV ;

Considérant que ce contrat doit être soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE

- **DECIDE** la passation d'un marché de services en vue de réaliser une mission de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire visant à favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelables participatifs et citoyens, conclu sous la forme d'une procédure adaptée prévue aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **ATTRIBUE** le marché à la société ESPELIA sise 8 rue Taitbout à PARIS (75009)

Pour un montant global de 55 537,60 euros HT se décomposant ainsi

- o Mission de mobilisation et d'accompagnement pour un montant de 48 962,60 euros HT dont 27543,80 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- o Etude de préfiguration en vue de la création d'une structure juridique dédiée pour un montant de 6 575,00 euros HT dont 3 287,50 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, à exécuter et à régler ledit marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides auprès de l'ensemble des financeurs mobilisés sur le projet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,
Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20171221-ENV2017_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

Affichage : 28/12/2017